

**DAJI/2018/Décision/Tarifs/28**

Décision portant approbation des frais de gestion des dossiers de maitres de stage

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu l'extrait de procès-verbal de la Faculté de Pharmacie en date du 17 janvier 2018 portant sur l'objet de la présente décision,

**DÉCISION**

**Article 1 :**

Est approuvé le tarif de 50 euros correspondant aux frais de gestion des dossiers de Maîtres de stage de la faculté de Pharmacie.

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 26 avril 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

